



Communiqué de presse
Paris, le 25 novembre 2020

Communiqué de Presse

25 novembre

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Les premières victimes du confinement

Le confinement du printemps a révélé l'importance de celles et ceux que l'on nomme « les invisibles » et le rôle essentiel des femmes, « premières de corvée » et grandes perdantes sur le marché du travail : aides-soignantes, infirmières, caissières, vendeuses, agentes d'entretien, etc.

La crise sanitaire a accentué les inégalités. Elle s'accompagne d'un recul inquiétant des droits des femmes, notamment de menaces et de délits d'entrave à l'égard du droit à l'IVG, ...

Dans la sphère domestique, la situation des femmes est tout aussi difficile : les charges se sont accrues et le confinement a dramatiquement exacerbé les violences intrafamiliales (hausse de 30 à 40% selon les sources).

En ce 25 novembre, journée internationale contre les violences faites à l'encontre des femmes, il est nécessaire d'appeler plus que jamais à l'application des textes fondamentaux relatifs aux droits des femmes, notamment la Convention d'Istanbul. Premier instrument juridiquement contraignant au niveau européen, la Convention oblige les Etats à lutter contre les violences intrafamiliales et à offrir aux victimes une protection adéquate. Pour apporter une réponse efficace, elle pose le principe incontournable de l'action concertée de nombreux acteurs, tant au plan national que territorial et local.

Dans le contexte actuel du deuxième confinement, la vigilance est plus que jamais de mise. L'impact psychologique de l'enfermement, le climat anxiogène, les menaces économiques, la promiscuité dans les logements, attisent tensions et violences alors que la crise sanitaire peut occulter ce constat.

C'est pourquoi la **Grande Loge Féminine de France** soutient avec force et vigueur toutes les associations qui militent et agissent pour l'éradication des violences à l'encontre des femmes. En partenariat avec la **Fédération Nationale Solidarité Femmes**, elle s'est engagée dans des actions d'entraide sociale, notamment dans les départements d'outremer. Elle demande aux instances gouvernementales une vigilance accrue quant à la sécurité et la protection des femmes menacées par la violence domestique, et une aide concrète aux associations qui œuvrent sur le terrain.

Contact presse : communication@glff.org

GRANDE LOGE FEMININE DE FRANCE

Association loi 1901 – Siret 784 719 529 00043 – APE 9499 Z – Siège Social : 111-113 rue de Reuilly – 75012 Paris